Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 029-212900971-20260518-20260504-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE LAMPAUL-GUIMILIAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2026-05-04

Membres en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19
Date de la convocation
13/05/2026
Date de publication
20/05/2026

Le 31 mars 2026,
Le Conseil municipal de Lampaul-Guimiliau s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Yves POSTEC, Maire.

Était présent l'ensemble des membres en exercice à l'exception de :

- ✓ Monsieur Joël PICHON qui a donné pouvoir à Monsieur Gilles MORVAN ;
- ✓ Madame Stéphanie CADALEN qui a donné pouvoir à Monsieur Pierrick MARCHADOUR ;
- ✓ Madame Nadège BOURMAUD qui a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Madame Constance ARGOUARCH a été élue secrétaire de séance.

CRÉATION ET COMPOSITION D'UNE COMMISSION « COMMUNICATION »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22 du C.G.C.T.,

Considérant la nécessité de constituer des commissions municipales chargées d'étudier les affaires soumises au Conseil municipal,

Considérant la volonté de créer une commission chargée d'étudier l'ensemble des questions liées à la communication de la collectivité,

Monsieur le Maire propose de créer et de composer une commission communale « communication ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ **De créer la commission « Communication » ;**
- ✓ **De la composer du Maire et de 8 membres à savoir Mesdames Carole LE FLOCH, Nadège BOURMAUD, Constance ARGOUARCH, Alexia LEGENDRE et Messieurs Mel OLLERO, Philippe MORVAN, Cédric SAULAIS et Pierrick MARCHADOUR.**

Pour extrait certifié conforme,

Le 18 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Jean-Yves POSTEC

MAIRIE DE LAMPAUL-GUIMILIAU (Finistère)

La secrétaire de séance,

Constance ARGOUARCH